



16ème législature

Question N° : 18058	De Mme Danielle Simonnet (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse >Régulation de l'IA générative dans le monde de la culture	Analyse > Régulation de l'IA générative dans le monde de la culture.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Danielle Simonnet interpelle Mme la ministre de la culture au sujet du danger que représente l'intelligence artificielle générative à l'encontre du doublage de cinéma, exception culturelle française et plus largement la Culture. Le 21 mai, de nombreux artistes (56) doubleurs ont lancé un appel #TouchePasAMaVF. Parmi elles et eux : Brigitte Lecordier, Donald Reignoux, Dorothee Pousséo, Adeline Chetail, Lou Howard, Pascale Chemin, Lila Lacombe, Benoit Alleman, Michel Elias, Thierry Desroses, Philippe Ariotti, Emmanuel Cortil, Véronique Augereau, Philippe Peythieu, Christophe Lemoine, William Coryn, Adeline CHetail, Alexandre Nguyen, Vincent Ropion, Alexis Tomassian, Jean Pierre Michaël, Arnaud Laurent, Bastien Bourlé, Anaïs Delva, Yoann Sover, Benoit Dupac, Boris Rohlinger, Bruno Choël, Cyril Monge, Bruno Meyere, Damien Boisseau, Richard Darbois, Dominique Vallée, David Krüger, Pierre Tessier, William Coryn, Thierry Desroses, Emmanuel Cortil, Hervé Grull, Nathalie Homs, Laura Blanc, Maïk Darah, Marc Saez, Donald Reignoux, Mark Lesser, Boris Rehlinger, Kelly Marot, Emmanuel Curtil, Nathalie Karsenti, Arnaud Laurent, Lucien Jean-Baptiste, Olivia Luccioni, Pierre-Alain de Garrigues, Patrick Kuban, Philippe Ariotti, Paul Borne. Tant d'artistes qui sont les voix incarnées de tant de personnages qui traversent l'audiovisuel des plus petits et des plus grands. Tant d'artistes dont le métier et les voix sont menacés par l'arrivée de l'intelligence artificielle générative. Le doublage de cinéma ne se résume pas au simple posage d'une voix française sur un film étranger ou bien un film d'animation. Non, c'est tout un art dont seuls des professionnels expérimentés sont capables d'apporter la richesse et la complexité de l'interprétation générale grâce aux nuances et émotions. Loin de représenter une évolution technologique, l'intelligence artificielle générative est un réel danger pour la culture. Cette dernière est incapable de générer l'émotion, la complexité, la beauté de l'expérience humaine véhiculées par la voix et le langage. Pire, l'intelligence artificielle générative opère un réel vol des savoirs puisque c'est en se basant sur le doublage préexistant, de vrais comédiens, qu'elle apprend. De plus, elle ne touche pas que les doubleurs mais aussi largement le monde de la production iconographique, musicale, vidéoludique. Au-delà d'une culture d'exception à la française qu'il s'agit de protéger, ce sont des milliers d'emplois et filières toutes entières qui sont menacées. Le désastre social est annoncé puisqu'une étude de l'OCDE en la matière annonce qu'un emploi sur quatre sera remis en question par l'intelligence artificielle d'ici 10 ans et que 9 % des emplois risquent de disparaître. Souvent, cette disparition d'emploi n'en crée aucun, car déjà, des entrepreneurs comme Onclusive utilisant cet argument, prévoient la recréation d'emploi uniquement à l'étranger. La pétition #TouchePasAMaVF, initiée par le Syndicat français des artistes interprètes demande ainsi à l'État d'agir, non pour empêcher l'innovation, mais pour réguler le développement de l'IA de manière à protéger les artistes, les œuvres, la culture et l'emploi. Pour cela, il demande que l'on puisse déjà précisément identifier les données des machines et que tout détenteur de droit ou citoyen attaché à l'intégrité de ses données personnelles puisse autoriser ou refuser de manière explicite l'utilisation de ses données et des ses œuvres qui alimentent l'intelligence artificielle. Par ailleurs,



le syndicat demande aussi à ce que toutes les aides publiques dans le domaine culturel soient conditionnées au respect de ces contraintes ainsi qu'à l'emploi de travailleurs et d'artistes humains, tout en imposant des quotas d'œuvres et de contenus créées par l'intelligence artistique humaine aux diffuseurs (radios, télévisions, plateformes et sites internet). Ainsi, Mme la députée interroge Mme la ministre sur ce qu'elle envisage pour faire face au danger que représente l'intelligence artificielle générative pour la culture en France. Elle souhaite aussi l'interroger sur les réponses concrètes qu'elle apportera aux trois revendications du Syndicat français des artistes interprètes : l'identification des données des machines et le consentement à ce qu'elle utilise des données personnelles, le conditionnement des aides publics et le quotas d'œuvres produites par l'intelligence artificielle humaine imposé aux diffuseurs ; il faut protéger les professionnels du doublage français des dangers de l'intelligence artificielle.